



CORONAVIRUS – COVID 19

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, et afin de protéger la population, la Mairie de Saint-Perdon, a décidé de mettre en place une cellule d'écoute, de veille et d'aide en faveur de la population.

Une permanence téléphonique est accessible au **05.58.75.43.23** ou le **06.07.02.59.16** (en cas d'urgence).

Si vous souhaitez figurer sur le registre des personnes vulnérables, fragiles et isolées, merci de nous contacter afin de nous communiquer vos coordonnées.

Fait à Saint Perdon, le 20 mars 2020

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

